

CMC Markets Canada Inc. Document d'information sur la relation Mai 2024

Ce document contient une explication sommaire de certains détails concernant votre relation avec CMC Markets Canada Inc. (ci-après « CMC Markets Canada », « nous », « notre » et « nos ») et sur nos Produits et services. Ce document doit être lu conjointement avec les Conditions Générales applicables à votre Compte. Sauf définition contraire dans ce document, les mots et expressions en majuscules ont la signification qui leur est assignée dans les Conditions Générales applicables à votre Compte.

1. Qui sommes-nous?

CMC Markets Canada est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») et du Fonds Canadien de protection des épargnants (« FCPE »). Nous sommes là pour exécuter vos instructions de négociation; nous ne donnons aucun conseil ou recommandation. Tout Compte est un compte sur marge pour l'exécution d'ordres uniquement, qui vous permet de prendre des positions à effet de levier supérieures au montant de votre solde en espèces. Vous effectuez toutes les Opérations et prenez toutes les décisions d'investissement sur votre Compte, telles qu'elles sont transmises par notre Plateforme et/ou notre Système de Négociation. Notre Plateforme et/ou Système de Négociation exécute des instructions de négociation sur une large gamme de contrats sur la différence (« CFDs »). Nous offrons des CFDs sur devises, matières premières, actions, ETFs, indices et bons du trésor. Nos CFDs sont des produits exclusifs qui ne peuvent être négociés qu'avec nous et CMC Markets Canada est la contrepartie de toutes Opérations effectuées avec vous.

Tout placement dans des CFDs ou d'autres dérivés comporte un niveau de risque élevé pour votre capital. Les cours des CFDs peuvent évoluer à votre désavantage très rapidement. Il est possible que vos pertes dépassent le placement initial et que vous soyez tenu de débourser des sommes additionnelles. Ces Produits ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il vous revient par conséquent de vous assurer de bien évaluer les risques associés à ces Produits et d'obtenir un avis indépendant au besoin.

Renseignements importants sur le client.

La réglementation nous oblige à obtenir et à maintenir à jour les informations vous concernant en matière de connaissance du client (« KYC »). Nous sommes également tenus de démontrer aux organismes de réglementation nous supervisant que le risque élevé que comporte la négociation de CFDs est cohérent avec votre situation financière, votre expérience en négociation et vos connaissances en placement. Pour pouvoir nous acquitter de ces obligations, nous devons obtenir des renseignements de votre part, dont notamment les renseignements requis pour:

- vérifier votre identité;
- évaluer votre situation financière (y compris des détails sur votre emploi, votre salaire annuel et la valeur nette de votre patrimoine personnel) et vos connaissances et expérience en négociation;
- vérifier si vous êtes un initié ou un actionnaire détenant le contrôle d'un émetteur assujetti (c.-à.-d., une société ouverte) ou si vous êtes une personne politiquement vulnérable;
- vérifier, si vous ouvrez un Compte d'entreprise, la nature de l'activité, les détails du patrimoine et l'identité des personnes physiques qui possèdent ou contrôlent (directement ou indirectement) 25 % ou plus d'une société ou d'une entité autre qu'une société; et
- confirmer que l'ouverture d'un Compte pour CFDs vous convient en fonction des renseignements reçus. Afin d'éviter toute ambiguïté, une fois que votre Compte est ouvert, nous ne sommes pas tenus d'évaluer (et n'évaluerons pas) si chaque Opération vous convient en notre qualité de courtier d'exécution d'ordres.

Vous devez en tout temps nous informer de tout changement (y compris de tout changement futur) à vos informations ou à votre situation, incluant tout changement concernant votre revenu, vos objectifs de placement, votre tolérance au risque, la valeur nette de votre patrimoine personnel et/ou vos obligations prévues par la réglementation, pour que nous puissions nous assurer que vos informations soient à jour en tout temps. Lorsque CMC Markets Canada est informée qu'un changement important a été apporté à l'information vous concernant en matière de connaissance du client (KYC), nous sommes tenus de démontrer aux organismes de réglementation nous supervisant que votre Compte vous convient toujours en fonction de l'information amendée. À tout le moins, CMC Markets Canada vous demandera annuellement de confirmer les informations que vous nous avez fournies. Si vous ne répondez pas à notre demande de confirmation, votre Compte pourrait faire l'objet de restrictions vous empêchant d'ouvrir de nouvelles Positions. Vous devez vous familiariser avec toute notre documentation juridique et de conformité ainsi qu'avec toute autre documentation similaire disponible sur notre Site Internet et sur la Plateforme et/ou le Système de Négociation. Une étude minutieuse de ces documents est essentielle à votre compréhension de nos Produits et de nos activités. Nos représentants sont formés pour vous offrir le soutien nécessaire à la gestion de votre Compte, mais ces derniers ne vous donneront aucun conseil en placement. Nous vous invitons à obtenir, au besoin, tout conseil indépendant nécessaire auprès de professionnels disposant des compétences requises et/ou à mener toute recherche additionnelle pouvant s'avérer nécessaire, le cas échéant.

3. Risques associés à la négociation de CFDs.

Les CFDs que nous offrons peuvent exposer votre capital à un risque élevé dans la mesure où les Cours peuvent évoluer rapidement à votre désavantage. Vous pouvez perdre plus que votre placement initial et vous pourriez devoir payer des sommes supplémentaires. Veuillez noter que plus l'effet de levier est important, plus les risques associés augmenteront. Vous ne devriez conclure des Opérations avec nous que si vous comprenez pleinement les risques auxquels vous vous exposez. En cas de doute, vous devriez demander un avis professionnel indépendant.

Ce document ne dénonce pas et ne vise pas non plus à énumérer l'ensemble des risques et des autres caractéristiques



CMC Markets Canada Inc. Document d'information sur la relation Mai 2024

importantes des opérations sur CFDs et sur autres dérivés. Prenez le temps nécessaire afin de lire l'ensemble des renseignements pertinents que nous mettons à votre disposition, notamment notre Avertissement sur les risques, les Conditions Générales applicables à votre Compte, notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres, ainsi que l'information présentée sur notre Site Internet, notre Plateforme et/ou notre Système de Négociation. Compte tenu des risques, vous devriez seulement négocier des CFDs si vous comprenez la nature de ces produits et des relations contractuelles auxquelles vous vous liez ainsi que l'étendue des risques auxquels vous vous exposez.

En plus de la documentation énumérée précédemment, les clients ouvrant un Compte auprès de CMC Markets Canada reçoivent également sur ouverture notre Document d'information sur la relation, notre Grille tarifaire, notre Divulgation des conflits d'intérêts et notre Divulgation sur les plaintes des clients et règlement des différends.

Les clients reçoivent également la documentation de divulgation obligatoire de l'OCRI, soit les dépliants OCRI « Comment l'OCRI protège les investisseurs » et « Dépôt d'une plainte ».

Veuillez noter que certains de ces documents peuvent différer pour les clients MT4, et vous devez vous référer aux documents applicables à votre type de Compte, tels que documentés sur notre Site Internet.

4. Conflits d'intérêts.

CMC Markets Canada a ou pourrait avoir des relations d'affaires qui pourraient être perçues comme pouvant compromettre l'indépendance de notre service à la clientèle ou de notre supervision des Comptes. Tout conflit d'intérêts important qui est identifié sera traité dans votre meilleur intérêt, et vous sera divulgué dans notre Divulgation des conflits d'intérêts. Une copie de la Divulgation des conflits d'intérêts de CMC Markets Canada vous est fournie avant l'ouverture de tout Compte et est également disponible sur notre Site Internet. Nous vous recommandons fortement de lire de document avant d'ouvrir un Compte avec nous.

Si nous avons ouvert votre Compte conformément à un arrangement de référence, nous vous fournirons les informations réglementaires prescrites concernant la structure de rémunération versée à l'agent de référence. Il est également possible que nous rémunérions certains de nos employés ou d'autres tiers en fonction des revenus générés par vos activités de négociation.

5. Remisier.

Certains clients peuvent avoir été référés à CMC Markets Canada par un tiers remisier (« Remisier »). CMC Markets Canada et le Remisier ont conclu un arrangement de référence en vertu duquel le Remisier peut référer et présenter des clients à CMC Markets Canada. Si vous avez été référés à CMC Markets Canada, les détails de l'arrangement de référence vous sont fournis à l'ouverture du Compte.

Si vous avez désigné votre Remisier comme mandataire pour agir en votre nom et que vous avez conclu une Procuration spéciale de nomination d'agent (« PSNA »), CMC Markets Canada acceptera les instructions de négociation du Remisier en ce qui concerne votre Compte. CMC Markets Canada n'est en aucun cas responsable des actes ou omissions du Remisier.

Si vous décidez de mettre fin à votre convention avec le Remisier ou de révoquer toute PSNA, vous devez en informer CMC Markets Canada immédiatement.

6. Structure de frais.

Afin d'obtenir toute information sur notre structure actuelle de frais, y compris sur l'ensemble des coûts que vous devrez payer afin d'investir dans nos Produits, de les détenir et de les vendre, veuillez consulter notre Grille tarifaire et notre Site Internet. Pour toute question en lien avec cette information, veuillez communiquer avec nous avant d'ouvrir un Compte afin que nous puissions vous aider à mieux comprendre notre structure de frais.

7. Production de rapports.

Nous vous communiquerons régulièrement des renseignements sur votre Compte en vous fournissant des confirmations d'Opérations et des relevés de Compte.

Confirmations des Opérations: Nous vous enverrons toujours une confirmation pour chaque Opération ouverte ou fermée à votre Compte, dans les deux Jours Ouvrables suivant l'exécution de l'Opération. Les confirmations d'Opérations sont intégrées aux relevés de compte quotidiens, qui sont accessibles sur la Plateforme et/ou le Système de Négociation. Vous pouvez également choisir de recevoir les relevés à votre adresse courriel.

La confirmation d'Opération comprendra des détails sur l'Opération, notamment :

- la quantité et la description de l'Opération;
- la contrepartie payée pour l'Opération;
- la Commission versée, le cas échéant, relativement à l'Opération.

Relevés de Compte: Des relevés quotidiens et mensuels sont générés pour votre Compte en présence d'un Solde ou d'Opération(s). CMC Markets Canada fournit un relevé de compte mensuel pour votre Compte, lequel est disponible cinq (5) Jours Ouvrables après la fin du mois. Le relevé de compte mensuel est disponible sur la Plateforme et vous pouvez choisir de le recevoir à votre adresse courriel. Le relevé de compte mensuel contient les renseignements relatifs à votre Compte pour le mois civil précédent.

Les relevés de compte vous donnent tous les renseignements pertinents sur l'activité de votre Compte, notamment :

- le solde d'ouverture et de fermeture du Compte;
- tous les dépôts, crédits, retraits et débits effectués au Compte;



CMC Markets Canada Inc. Document d'information sur la relation Mai 2024

- la quantité et la description de chaque CDF ouvert et fermé, ainsi que les dates applicables;
- la quantité, la description et la valeur de chaque CDF détenu dans le Compte; et
- les Commissions et les frais applicables.

Un relevé annuel vous est remis pour une période de douze (12) mois se terminant en décembre de chaque année. Il s'agit d'un résumé des activités du Compte, y compris tous les frais et toutes les charges, qui ont été imputés à votre Compte tout au long de l'année.

CMC Markets Canada ne fournit pas de référenciation ni de rendement en pourcentage des comptes en raison de la nature hautement spéculative de la négociation de CFDs. Le rendement de vos Opérations est mesuré en fonction des Profits et Pertes Réalisés et Non-Réalisés dans vos relevés de compte. Les montants des Profits Réalisés / Pertes Réalisées sont affectés par les frais imputés à votre Compte, tel qu'indiqué dans la section 6 (6. Structure de Frais) de ce document. De plus, vous pourrez surveiller vos soldes de Marge et vos Positions ouvertes en temps réel sur notre Plateforme et/ou Système de Négociation.

8. Traitement des plaintes.

CMC Markets Canada dispose d'un processus de traitement des plaintes détaillé afin d'assurer que tout différend opposant nos clients à nos employés ou à notre société fasse l'objet d'une enquête rigoureuse et objective et soit adressé dans des délais raisonnables. Une copie de notre document de Divulgation sur les plaintes des clients et règlement des différends, laquelle contient notre processus de traitement des plaintes, vous est fournie avant toute ouverture de Compte avec nous. Ce document est également disponible sur notre Site Internet. Vous pouvez nous contacter à tout moment par téléphone ou par courriel pour discuter de la procédure de traitement des plaintes et de vos options.

9. Personne de confiance et retenues temporaires.

En vertu du Droit Applicable, nous sommes tenus de vous demander le nom et les coordonnées d'une personne de confiance (Personne de Confiance ou « PC »), afin que nous puissions contacter votre PC pour nous aider à protéger vos intérêts financiers et votre patrimoine dans certaines circonstances. Il est possible que nous contactions votre PC si nous constatons des signes d'exploitation financière ou si vous présentez des signes de diminution de vos capacités mentales qui, selon nous, pourraient affecter votre capacité à prendre des décisions financières relatives à votre/vos Compte(s). Nous pouvons également contacter votre PC pour confirmer vos coordonnées si nous ne parvenons pas à vous joindre après plusieurs tentatives, surtout si cette impossibilité de vous joindre est inhabituelle. Nous pouvons également demander à la PC de confirmer le nom et les coordonnées de tout tuteur légal, exécuteur testamentaire, fiduciaire ou de tout autre représentant personnel ou légal, tel qu'un mandataire en vertu d'une procuration. En nous fournissant le nom et les coordonnées de votre PC, vous nous confirmez que vous avez l'autorisation de votre PC de nous communiquer ces informations et que votre PC a accepté d'agir en cette qualité.

Si nous avons des raisons de penser que vous êtes victime d'exploitation financière ou que vous souffrez d'une diminution de vos capacités mentales susceptible d'affecter votre capacité à prendre des décisions financières concernant votre/vos Compte(s), nous pouvons instaurer une restriction temporaire sur votre/vos Compte(s) ou sur une Opération particulière. Nous vous enverrons un avis verbal ou écrit expliquant nos actions, en plus de contacter votre PC, tel que décrit ci-dessus.

10. Comment communiquer avec nous.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations en lien avec vos investissements, votre Compte ou avec tout autre sujet relié à votre relation d'investisseur avec nous, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle au 1-866-884-2608 ou par courriel à l'adresse clientmanagement@cmcmarkets.ca.